

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SOLRE-LE-CHATEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LETY Philippe, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents et représentés : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 juin 2018

PRESENTS : Philippe LETY Philippe, Maire, Paul DUBRAY, Christian GOUVION, Marie-France GERARD, Adjointes au Maire, François BONAMY, Patrick DEHEN Conseillers délégués, Serge GUNST, Marie-Paule DELOFFRE, Vincent DESIR, Corinne COUPEZ, Bertrand LAPOUILLE, Yveline DESAUNOIS,

EXCUSES : Brigitte BROUTIN, Evelyne MAREAUX, Adjointes au Maire, Katherine MATTON, Marie-Claude LEPEZ, Julien TROUILLIEZ, Catherine GERARD,

EXCUSE ET REPRESENTE : Christian BINOIT (pouvoir donné à Monsieur Bertrand LAPOUILLE)

SECRETAIRE DE SEANCE : François BONAMY

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25/05/2018

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 25/05/2018 est approuvé à l'unanimité et mis à la signature des conseillers présents à cette séance.

SITUATION FINANCIERE

Monsieur Paul DUBRAY et Monsieur le Maire présentent à l'assemblée la situation financière au 28/06/2018.

ADMISSION EN NON-VALEUR

2018.06.42

Monsieur le Maire donne lecture de l'état transmis par Madame OZIOL, receveur municipal, sollicitant la mise en non-valeur des titres 350/2017, 351/2017 et 352/2017 d'un montant de 28 €, 6 € et 25 € émis à l'encontre de Madame JACQUET Florence, LEFBVRE Virginie et Audrey MICHAUX pour la participation aux Nouvelles Activités Périscolaires.

Après avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, **autorise** la mise en non-valeur la somme de 59 euros.

SUBVENTIONS DIVERSES

2018.06.43

Après avoir pris connaissance des différents courriers, et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, **décide de verser** :

- Une subvention de 100 € à l'Union commerciale et artisanale « L'Union des Kiosques »
- Une subvention de 1 000 € à l'association Genesis Sports pour l'organisation du Rallye Charlemagne

AUGMENTATION DES HEURES DEUX AGENTS TITULAIRES A TEMPS NON COMPLET

2018.06.44

Vu la délibération en date du 12 décembre 2008, décidant la création de deux postes d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet, 20 heures / semaine à compter respectivement du 01er février 2009 et du 15 mars 2009.

Vu la délibération en date du 02 février 2012, décidant de fixer le temps de travail des deux adjoints techniques à temps non complet à raison de 25 heures par semaine puis celle du 30 avril 2014, à raison de 30 heures par semaine,

Considérant de nouveau l'augmentation des espaces verts, des parterres, de l'arrosage, aux nouveaux aménagements paysagers des routes départementales RD 962 et 963, aux nouvelles plantations, de l'entretien de la future base de loisirs, des heures de l'agent transféré aux services des sports

Considérant que les 30 heures semaines des deux agents ne suffisent plus à la mission confiée,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE de** fixer le temps de travail des deux adjoints techniques à temps non complet **à raison de :**

- **32 heures 30 par semaine, à compter du 01^{er} juillet 2018**
- **35 heures par semaine, à compter du 01^{er} juillet 2019.**

Les 2 postes d'adjoints techniques à temps non complet à raison de 30 heures par semaine seront supprimés après avis du CTP et par délibération.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

RECRUTEMENT D'UN ENSEIGNANT DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE

2018.06.45

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il apparaît indispensable de procéder au recrutement d'un (ou plusieurs) intervenant pour surveiller les temps d'activité périscolaire de la pause méridienne au restaurant scolaire.

Cette activité pourrait être assurée par un enseignant, fonctionnaire de l'Education nationale, dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activités qui permet aux fonctionnaires d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, à condition d'y être autorisé par son employeur principal.

Pour la rémunération, une réglementation spécifique, fixée par le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 et la note de service du Ministère de l'Education nationale, précise les montants plafonds de rémunération des heures effectuées dans ce cadre, montants différents selon que l'activité relève de l'enseignement ou de la simple surveillance, et selon le grade détenu par les intéressés dans leur emploi principal.

D'autre part, conformément aux dispositions régissant le régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires, la rémunération afférente à cette activité accessoire sera soumise aux seules cotisations suivantes : CSG, CRDS, et, le cas échéant, 1% solidarité et RAFFP.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de l'autoriser à procéder au recrutement de cet(ou ces) intervenant(s) et de fixer la rémunération afférente à cette activité accessoire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'autoriser le Maire à recruter un (ou plusieurs) fonctionnaire(s) du ministère de l'Education nationale pour assurer des tâches de surveillance pendant les temps d'activité périscolaire de la pause méridienne,
- le temps nécessaire à cette activité accessoire est évalué à 6 heures par semaine, quelque soit le nombre de fonctionnaires recrutés.
- l'intervenant(s) sera(ont) rémunéré(s) sur la base d'une indemnité horaire fixée à 11,91 € brut, correspondant au grade de l'intéressé et au taux horaire "enseignement" (ou "surveillance") du barème fixé par la note de service précitée.

RECRUTEMENT PROFESSEURS DE MUSIQUE

2018.06.46

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3/2^{ème} alinéa et l'article 34 ;

Vu la nécessité d'employer le personnel nécessaire au bon fonctionnement de l'Harmonie Municipale,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

▪ **de recruter du 01/09/2018 au 31/07/2019 à temps non complet :**

- un assistant territorial d'enseignement artistique de percussion
- un assistant territorial d'enseignement artistique de flûte
- un assistant territorial d'enseignement artistique de clarinette, à titre d'activité accessoire
- un assistant territorial d'enseignement artistique de saxophone et solfège
- un assistant territorial d'enseignement artistique de trombone et solfège
- un assistant territorial d'enseignement artistique de trompette
- un directeur de l'Harmonie et de l'école de Musique, à titre d'activité accessoire

TRAVAUX DE REFECTION DES LANCETTES ECOLE PRIMAIRE

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que les lancettes de l'école primaire se dégradent très vite et qu'il est urgent de procéder à la réfection du béton armé dégradé par la corrosion afin de garantir la sécurité des personnes.

Une réunion sur site a lieu avec les représentants de l'ADUS qui doivent nous confirmer la possibilité d'isolation par l'extérieur et son financement.

Pour faire suite à la réflexion d'une nouvelle école primaire, Monsieur le Maire précise qu'il lui est inconcevable de raser un bâtiment de 60 ans et de surcroit d'engager des travaux de plus de 2 millions d'euros. Il est plus à même de réfléchir sur une rénovation de l'isolation extérieure, le remplacement des anciennes menuiseries, ...

N'ayant qu'un devis pour la réfection des lancettes, d'autres entreprises seront consultées en urgence.

TRAVAUX DE VOIRIE PROGRAMME 2018

2018.06.47

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commission travaux s'était réunie sur les réfections nécessaires des voiries et trottoirs qui se dégradaient de plus en plus et qu'il y a lieu d'engager des travaux sur 2018.

Après analyse des différentes offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide :**

- **De confier** les travaux de réfection partielle Rue des Garennes, Rue Neuve, Chemin du Chéneau, cour de la salle de Détente, Grand Place à **l'entreprise Bertrand ROTY**, pour un montant de **33 417,37 € TTC** (trente-trois mille quatre cent-dix-sept euros et trente-sept centimes)
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires au dossier.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire informe l'assemblée des déclarations d'intention d'aliéner de :

- L'immeuble sis 48, Rue Léo Lagrange appartenant à M et Mme WIART
- L'immeuble sis 190, Route de Sivry appartenant à M et Mme THAUVOYE
- L'immeuble sis 25, Rue du Perroquet appartenant à M et Mme OSSELAER
- L'immeuble sis Route de Sivry appartenant à M TRAMPONT

BASE DE LOISIRS

Messieurs Patrick DEHEN François BONAMY et Monsieur le Maire informent l'assemblée des commencements des travaux par les services techniques à savoir les réalisations des tranchées et la pose des câbles et fourreaux des différents concessionnaires.

Sécuritairement par rapport au feu d'artifice, Les entreprises interviendront après le 13 juillet pour le commencement des travaux de terrassement et pour une livraison du bâtiment pour mi-octobre 2018.

Le comité de pilotage de l'aménagement de la base des loisirs s'est réuni pour la remise en route du projet d'aire d'accueil des camping-cars afin de lancer au plus vite l'appel d'offres.

ELECTIONS DE LA COMMISSION PARITAIRE DU MARCHÉ

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le 27 février 1998, le conseil municipal a créé la commission paritaire locale du marché sous l'impulsion des commerçants non sédentaires dont le but est de gérer les problèmes relatifs aux marchés et les animations.

Cette commission est composée de Monsieur le Maire, Président de 3 élus, Madame Brigitte BROUTIN, Messieurs Christian GOUVION et Serge GUNST et de 3 commerçants. (Les élus sont renouvelés à chaque renouvellement de Conseil Municipal)

Une charte relative au commerce sédentaire définit les droits et devoirs des diverses parties prenantes, Elle est en conformité avec le principe de la liberté du commerce et de l'industrie ainsi qu'avec les pouvoirs de police du Maire.

Elle traduit la détermination des parties de favoriser et renforcer, sur le fondement de la concertation et du dialogue, la légitimité du commerce non sédentaire et d'assurer sa pérennité en :

- conservant au marché toute sa place dans la commune
- assurant le développement et la modernisation des marchés
- maintenant les conditions d'une concurrence loyale tout en préservant les équilibres
- préservant les emplacements réservés à l'abonnement (habituels pour 70%)
- veillant à une bonne gestion déléguée des marchés
- renforçant la concertation entre élus et professionnels sur le fonctionnement des marchés

Pour faire suite au décès de Monsieur Stéphane LEGROS et de la cession d'activité de Monsieur Marc MOUVIER, Monsieur Eric ANOT reste le seul membre commerçant de la commission paritaire locale.

Il y a donc eu lieu de renouveler les membres "commerçants" jusqu'au prochain renouvellement de conseil municipal soit mars 2020. Appel à candidatures a donc été fait.

Les élections se sont déroulées les 05 et 12 juin 2018 sur le marché. 26 commerçants ont voté.

Ont été élus :

- Madame Marie-Lise WIART avec 21 voix
- Monsieur Eric ANOT avec 21 voix
- Monsieur Willy LOUVET avec 17 voix
- Monsieur Eric LEVENT, membre suppléant avec 16 voix

TRAVAUX SAS EGLISE PAR LA BRIGADE FEMININE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réalisation des travaux du sas d'entrée de l'église par la Brigade féminine de la communauté de communes du Cœur-Avesnois.

Le pot de l'amitié sera offert en guise de remerciements.

CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur Michel LALANDE, Préfet du Nord sur les principales dispositions de la loi de finances 2018 concernant les dotations de l'Etat versées aux communes à savoir :

- Le maintien de la Dotation Globale de Fonctionnement
- Des mesures de soutien renforcées pour les communes les plus défavorisées
- Le soutien à l'investissement public est reconduit à haut niveau
- La compensation intégrale des recettes de la taxe d'habitation
-

Une copie du courrier est remise à chaque conseiller municipal.

DEPARTEMENT DU NORD – MOBILITE RURALE

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur Patrick VALOIS, Vice-président du Conseil Départemental, relatif à la politique d'aide en faveur des territoires ruraux notamment par le lancement d'une étude sur la mobilité en milieu rural pour connaître finement les besoins des territoires et de ses habitants.

Une enquête est aussi lancée par le Département du Nord auprès des habitants des territoires ruraux du 19 juin au 10 juillet 2018 ; cette enquête vise à appréhender les besoins de mobilité afin de proposer des solutions concrètes et adaptées. C'est à partir des résultats de cette enquête que sera élaborée la stratégie de mobilité départementale.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

1) REUNION COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée des points débattus lors de la réunion communautaire du 07 juin 2018 :

- Dossiers budgétaires
 - Comptes administratifs 2017
 - Compte de gestion 2017
 - Reprise et affectation définitives des résultats
 - Analyses des comptes par le comptable public
 - Décisions modificatives budgétaires
 - Présentations des premières suites données aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes
 - Attribution de subventions
- Environnement
 - Lancement du marché de travaux de la déchèterie d'Avesnelles
- Organisation de la communauté de communes
 - Mise à jour du tableau du personnel
- Questions diverses

2) DEFIBRILLATEUR

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le service sport de la 3CA a récupéré le contrôle et l'entretien du parc de défibrillateurs après l'arrêt du contrat avec la Société Urgentis.

COURRIERS ET POINTS DIVERS

- Monsieur le Maire fait lecture des différents courriers et points divers
- Remerciements de Monsieur Anthony SANCHEZ pour la remise de la médaille de la Ville à l'occasion de sa passation de présidence du Basket Club Solrézien à Monsieur TERENCE DUTREMEE.
 - Effectifs restaurant scolaire, garderie :

Moyenne des Effectifs périscolaire	avril	mai
○ Restaurant scolaire		
▪ Ecole primaire « Jean Mercier »	77.80	76.30
▪ Ecole maternelle « La Ruche »	30.27	29.75
○ Garderie		
▪ Ecole primaire « Jean Mercier »	16.18	12.66
▪ Ecole maternelle « La Ruche »	5.09	4.47
 - Remerciements de Madame POTTIER, Directrice de l'école primaire Jean Mercier pour la convivialité et la bonne humeur de la cérémonie organisée pour son départ en retraite et les quatre années sympathiques en compagnie des élus.
 - Monsieur le Maire informe l'assemblée des paiements des loyers, qui, dans l'ensemble, sont à peu près respectés. Il faut continuer à rester vigilants.

Fait en séance les jour mois et an susdits

Le Maire,

Philippe LETY